ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômeurs

Question écrite n° 4863

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que les syndicats ont tendance à défendre les intérêts des personnes qui ont un emploi. La défense des chômeurs n'est qu'une préoccupation annexe, et on le voit très souvent car, lorsqu'ils ont le choix entre réclamer des augmentations de salaire pour ceux qui ont déjà un emploi ou favoriser la création de nouveaux emplois pour les chômeurs, ils préfèrent souvent soutenir les exigences salariales. Dans ces conditions, on doit légitimement se demander s'il ne faudrait pas permettre aux chômeurs d'avoir une représentation propre et directe, notamment dans les organismes où ils sont les premiers concernés, comme l'ANPE ou l'Assedic.

Données clés

Auteur : M. Jean Louis Masson
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4863
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3512
Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)